

Le 3 avril 2023

Province de Québec
Municipalité de Chambord

Lundi 3 avril 2023, à 19 h, à la salle communautaire Gaston-Vallée de Chambord au 72 boulevard de la Montagne, ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Lise Noël et Julie Girard-Rondeau ainsi que messieurs Mario Bolduc, Robin Doré, Alphonse Fortin et Gérald Genest. Madame Julie Caron agit comme greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Présences
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation des procès-verbaux
 - a) Séance ordinaire du 6 mars 2023
- 5) Période de questions
- 6) Avis de motion
 - a) Règlement modifiant le règlement numéro 2022-738 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant de quarante-cinq mille (45 000 \$) pour le raccordement du secteur Est de Chambord avec la Ville de Desbiens, phase 1
- 7) Administration
 - a) Hébergement touristique - Analyse des différentes stratégies
 - b) Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 - c) Renouvellement de l'adhésion à Culture Saguenay Lac-Saint-Jean - 2023
 - d) Demande de garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à cout raisonnable
 - e) Évaluation des nouveaux postes syndiqués
 - f) Lettre d'entente - Vacances monsieur Maxime Gobeil
 - g) Octroi du mandat d'accompagnement pour la planification stratégique à la firme MNP
 - h) Dépôt du projet de passerelle au quai municipal au fonds régional de la ruralité
 - i) Protocole d'entente Domaine Chambord - Signature
 - j) Fin de probation de monsieur Dereck Doyon
 - k) Modification du lieu pour la tenue des séances de la cour municipale commune de la Ville de Roberval
- 8) Voirie et sécurité publique
 - a) Éclairage au DEL - Résolution pour le ministère des Transports et de la Mobilité durable
 - b) Passerelle au quai municipal - Octroi du contrat
- 9) Hygiène du milieu

- 10) Finance
 - a) Étude de la qualité de l'eau souterraine - Paiement à l'UQAC
 - b) Fuite de la rue de la Gare - Réception provisoire à Forage 3D
 - c) Fuite de la rue de la Gare - Libération partielle de la retenue à Forage 3D
 - d) Étude géotechnique pour le projet de raccordement du secteur Est de Desbiens - Paiement au Groupe GÉOS
 - e) Réhabilitation des puits « P4 » et « P5 » - Paiement à Aquater-eau
 - f) Modification de la résolution 02-465-2023 pour réhabiliter et nettoyer le puits de captage dénommé « P3 »
 - g) Offre de services - CEP-expert pour investiguer la dalle de béton au Centre Marius Sauvageau
 - h) Somme payable en 2023 par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec
 - i) Réseau Biblio - Cotisation annuelle 2023
 - j) Entretien paysager - Mandat
 - k) Dons et commandites
 - l) Julie Caron - Autorisation Revenu Québec
 - m) Comptes à payer
 - n) Approbation de factures et paiements
- 11) Santé et bien-être
- 12) Urbanisme
 - a) Demande d'autorisation CPTAQ - Madame Maryse Noël
- 13) Loisirs et culture
- 14) Affaires spéciales
- 15) Rapport des représentations des membres du conseil
- 16) Correspondance
- 17) Période de questions
- 18) Clôture de la séance

RÉSOLUTION 04-496-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel qu'il a été lu et amendé.

RÉSOLUTION 04-497-2023

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2023

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 tel qu'il a été présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTION

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés par monsieur Robin Doré qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption du règlement 2023-753 modifiant le règlement numéro 2022-738 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant de quarante-cinq mille (45 000 \$) pour le raccordement du secteur Est de Chambord avec la Ville de Desbiens, phase 1. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION 04-498-2023 HÉBERGEMENT TOURISTIQUE - ANALYSE DES DIFFÉRENTES STRATÉGIES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a reçu une demande du Club de la Baie-des-Cèdres Ouest de modification de zonage afin de pouvoir interdire pour leur chemin la location à court terme de résidences permanentes et saisonnières ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités se sont dotées d'une réglementation concernant la location à court terme de résidences sur l'ensemble de leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord souhaite analyser dans les prochains mois les différentes solutions afin de prendre une orientation ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Mario Bolduc , appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- De mandater madame Julie Caron, directrice-générale et greffière-trésorière, a préparé une étude analysant les différentes stratégies possibles.

RÉSOLUTION 04-499-2023 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité e genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergente dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

**RÉSOLUTION 04-500-2023
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À CULTURE SAGUENAY
LAC-SAINT-JEAN - 2023**

Il est proposé par monsieur Robi Doré, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean - 2023 pour un montant de 100 \$ plus taxes.

**RÉSOLUTION 04-501-2023
DEMANDE DE GARANTIR L'ASSURABILITÉ DE TOUS LES
IMMEUBLES PATRIMONIAUX À COUT RAISONNABLE**

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec ;

CONSIDÉRANT le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine ;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens ;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine ;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à cout raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques ;
- 3- De demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution ;
- 4- De transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

RÉSOLUTION 04-502-2023 ÉVALUATION DES NOUVEAUX POSTES SYNDIQUÉS

CONSIDÉRANT QUE la convention collective de travail des employés de la Municipalité de Chambord a été signée le 3 octobre 2022 (10-303-2022) ;

CONSIDÉRANT QUE dans la nouvelle convention collection les postes de brigadiers, emplois étudiants animation du terrain de jeux, coordonnateur du terrain de jeux, étudiant travaux publics et l'inspecteur adjoint ont été ajoutés et qu'il a lieu de faire l'évaluation des postes pour déterminer la classe et la rémunération ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Pro-Gestion a fait l'évaluation avec la partie syndicale et que l'évaluation a été présentée au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

- 2- Que le conseil municipal approuve l'ajout de l'évaluation des postes décrit ici haut à la convention collective de travail couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025 ;
- 3- Que monsieur Luc Chiasson, maire et madame Julie Caron, directrice générale, soient autorisés à signer ladite évaluation pour et au nom de la Municipalité.

RÉSOLUTION 04-503-2023 **LETTRE D'ENTENTE - VACANCES MONSIEUR MAXIME GOBEIL**

CONSIDÉRANT QUE la convention collective de travail des employés de la Municipalité de Chambord a été signée le 3 octobre 2022 (10-303-2022) ;

CONSIDÉRANT QUE dans la convention collective, il est mentionné qu'un nouvel employé commence à deux (2) semaines de vacances annuelles ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'embauche de monsieur Maxime Gobeil, il a été convenu avec le syndicat de lui accorder trois (3) semaines de vacances annuelles ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que le conseil municipal autorise monsieur Luc Chiasson, maire et madame Julie Caron, directrice générale, à signer la lettre d'entente de monsieur Maxime Gobeil pour et au nom de la Municipalité.

RÉSOLUTION 04-504-2023 **OCTROI DU MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE À LA FIRME MNP**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à la firme MNP pour l'accompagnement dans la réflexion stratégique au montant de 24 144,75\$ taxes incluses et d'autoriser le paiement à la réception du rapport final et de la facture.

RÉSOLUTION 04-505-2023 **DÉPÔT DU PROJET DE PASSERELLE AU QUAI MUNICIPAL AU FONDS RÉGIONAL DE LA RURALITÉ**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'autoriser le dépôt du projet de passerelle au quai municipal au programme d'aide financière Fonds régional de la ruralité de la M. R.C du Domaine-du-Roy pour un montant de 19 161 \$;

- 2- De confirmer la participation financière de la Municipalité de Chambord de 3 832 \$ au projet financé par son Fonds de développement en vertu du règlement 2016-566 ;
- 3- De nommer madame Julie Caron, directrice générale, comme responsable du projet et de l'autoriser à signer les documents en lien avec le projet.

RÉSOLUTION 04-506-2023

PROTOCOLE D'ENTENTE DOMAINE CHAMBORD - SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord et le Domaine Chambord souhaitent signer un protocole concernant l'installation d'un chapiteau sur la propriété de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'établir les rôles et responsabilités de chaque partie pour le maintien de bonne relation ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'accepter le protocole d'entente préparé pour le Domaine Chambord ;
- 3- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, et madame Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

RÉSOLUTION 04-507-2023

FIN DE LA PROBATION DE MONSIEUR DERECK DOYON

Il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer l'embauche de monsieur Dereck Doyon au poste de journalier spécialisé de la Municipalité de Chambord à la suite de la fin de la période de probation prescrite à la convention de travail des employés de la Municipalité de Chambord.

RÉSOLUTION 04-508-2023

MODIFICATION DU LIEU POUR LA TENUE DES SÉANCES DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE ROBERVAL

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'alinéa 2 de l'article 24 de la Loi sur les cours municipales, lorsque la modification à l'entente de la cour municipale commune ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où siège la cour, elle peut être effectuée par résolution de la Municipalité, laquelle doit être approuvée par le ministre de la Justice ;

CONSIDÉRANT QU'une telle résolution, lorsqu'elle vise l'adresse du lieu où siège une cour municipale commune, doit être adoptée par chacune des municipalités qui est partie à l'entente d'établissement de la cour ;

CONSIDÉRANT QUE l'hôtel de Ville, lieu désigné pour la tenue des séances de la cour municipale commune, fera l'objet de travaux de rénovation et de mises aux normes qui s'échelonneront sur plusieurs mois à compter du mois d'aout et que les séances de la cour municipale commune de la Ville de Roberval devront être tenues à un autre endroit sur le territoire de la Municipalité pendant lesdits travaux ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que le lieu désigné pour la tenue des séances de la cour municipale commune de la Ville de Roberval est la salle Lionel-Villeneuve, édifice Place des Ursulines, au 720, boulevard Saint-Joseph, suite 401, à Roberval, et ce, à compter du mois d'aout jusqu'à la fin des travaux de rénovation et de mises aux normes de l'hôtel de ville de Roberval.

**RÉSOLUTION 04-509-2023
ÉCLAIRAGE AU DEL - RÉSOLUTION POUR LE MINISTÈRE DES
TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut participer à la réduction des gaz à effet de serre ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut réduire son empreinte écologique ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut prendre un tournant vert ;

EN CONSÉQUENCE;

il est proposé par monsieur Robin Doré , appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la Municipalité reconnaisse qu'elle est propriétaire des équipements d'éclairage visés par la demande de permission de voirie demandée au ministère des Transports et de la Mobilité durable ;
- 3- Que la Municipalité s'engage à assumer la responsabilité et les couts de construction des travaux faisant l'objet de la présente ;
- 4- Que la Municipalité a obtenu une attestation de conformité par un ingénieur de conversion des luminaires de propriété municipale en bordure du réseau routier sous la gestion du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;
- 5- Que la Municipalité s'engage à assumer les couts et l'entière responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement de la facture d'électricité de ces équipements d'éclairage.

RÉSOLUTION 04-510-2023

PASSERELLE AU QUAI MUNICIPAL - OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de passerelle au quai municipal au programme d'aide financière Fonds régional de la ruralité de la M. R.C. du Domaine-du-Roy pour un montant de 19 161 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent se faire pendant une période limitée au printemps lors d'un bas niveau du lac Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE les délais administratifs pour l'évaluation de la demande d'aide financière à la M.R.C. du Domaine-du-Roy et de l'attribution du mandat par la Municipalité peuvent faire manquer cette période limitée pour l'exécution des travaux ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que le conseil municipal autorise l'attribution du contrat à Construction & Excavation RD au montant de 15 850 \$ plus taxes et autorise le paiement de la facture ;
- 3- Que le montant soit financé par le Fonds de développement en vertu du règlement 2016-566 et l'aide financière qui sera attribuée par la M.R.C. du Domaine-du-Roy.

RÉSOLUTION 04-511-2023

ÉTUDE DE LA QUALITÉ DE L'EAU SOUTERRAINE - PAIEMENT À L'UQAC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a mandaté l'UQAC afin qu'elle fasse l'étude de la qualité de l'eau souterraine dans le cadre du projet de raccordement du secteur Est Desbiens (08-257-2022) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le rapport final le 2 novembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'autoriser le paiement de la facture de l'étude au montant de 15 847.60 \$ financé par le règlement d'emprunt 2022-738.

RÉSOLUTION 04-512-2023

FUITE DE LA RUE DE LA GARE - RÉCEPTION PROVISOIRE À FORAGE 3D

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, à la suite de la réception du certificat de réception provisoire le 19 décembre 2022, le paiement de la facture à Forage 3D pour la réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue de la Gare pour un montant maximal de 168 047.99 \$ taxes incluses, financé par le programme TECQ 2019-2023.

RÉSOLUTION 04-513-2023

FUITE DE LA RUE DE LA GARE - LIBÉRATION PARTIELLE DE LA RETENUE À FORAGE 3D

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, à la suite de la réception de la libération partielle de la retenue le 19 décembre 2022, le paiement de la facture à Forage 3D pour la réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue de la Gare pour un montant maximal de 9 335.97 \$ taxes incluses, financé par le programme TECQ 2019-2023.

RÉSOLUTION 04-514-2023

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LE PROJET DE RACCORDEMENT DU SECTEUR EST DE DESBIENS - PAIEMENT AU GROUPE GÉOS

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture à Groupe GÉOS pour le forage pour un montant maximal de 66 697.05 \$ taxes incluses, financé par le règlement d'emprunt 2022-738.

RÉSOLUTION 04-515-2023

RÉHABILITATION DES PUIITS « P4 » ET « P5 » - PAIEMENT À AQUATER - EAU

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, à la suite de la réception des rapports finaux, le paiement de la facture à Aquater-eau pour réhabiliter et nettoyer les puits de captage « P4 » et « P5 » pour un montant maximal de 77 271. 70 \$ taxes incluses, financé par le programme TECQ 2019-2023.

RÉSOLUTION 04-516-2023
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 02-465-2023 POUR
RÉHABILITER ET NETTOYER LE Puits DE CAPTAGE DÉNOMMÉ
« P3 »

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 02-465-2023, réhabiliter et nettoyer le puits de captage dénommé « P3 » ;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de modifier la résolution ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la résolution soit modifiée pour lire ainsi :

Le montant du mandat autorisé à Aquater-eau pour réhabiliter et nettoyer le puits de captage dénommé « P3 » est de 36 815 \$ taxes incluses au lieu de 26 815 \$ taxes incluses et que le conseil autorise le paiement des travaux à la réception du rapport final financé par la réserve financière 2010-475.

RÉSOLUTION 04-517-2023
OFFRE DE SERVICES - CEP-EXPERT POUR INVESTIGUER LA
DALLE DE BÉTON AU CENTRE MARIUS SAUVAGEAU

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat d'expertise au Centre Marius Sauvageau tel que la soumission du 27 mars 2023 de CEP Expert pour un montant maximal de 11 497,50 \$ taxes incluses et d'autoriser le paiement lorsque les travaux seront terminés, financé par le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION 04-518-2023
SOMME PAYABLE EN 2023 PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES
SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement au ministre des Finances pour les services de la Sûreté du Québec 2023 pour un montant de 198 533 \$ selon les modalités établies par le ministère.

RÉSOLUTION 04-519-2023
RÉSEAU BIBLIO - COTISATION ANNUELLE 2023

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement à Réseau Biblio pour la cotisation pour les services de la bibliothèque de Chambord de 2023 pour un montant de 9 573.39 \$ taxes incluses.

RÉSOLUTION 04-520-2023

ENTRETIEN PAYSAGER - MANDAT

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de la Pépinière de Chambord Ltée au montant de 13 483 \$ plus taxes pour l'aménagement, la fourniture et l'entretien des aménagements paysagers de la Municipalité pour la saison 2023.

RÉSOLUTION 04-521-2023

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de commandite suivante :

| Organisme | Montant |
|---|--|
| Brunch de l'UPA | 150 \$ et l'achat d'un billet (25 \$) |
| Monsieur Bruno-Pier Doré - Rodéo 2023 | Abonnement d'un (1) an au centre d'entraînement (190 \$) |
| Grand rassemblement des Premières Nations | 250 \$ |
| Aide financière sportive volet 2 | |
| • Caleb Papillon | 50 \$ |
| • Corinne Lafrance | 50 \$ |
| • Mathilde Lafrance | 50 \$ |
| • Emma Papillon | 50 \$ |

RÉSOLUTION 04-522-2023

JULIE CARON - AUTORISATION REVENU QUÉBEC

il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Chambord autorise madame Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière :

- 1- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- 2- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises ;
- 3- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- 4- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- 5- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois

fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

RÉSOLUTION 04-523-2023 COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

1- Que les comptes en date du 31 mars 2023 soient approuvés et payés selon la liste fournie et vérifiée par le comité finance et s'établissant comme suit :

| | | |
|---|-----------------------------|---------------|
| • | Dépenses préautorisées : | 405 021.74 \$ |
| • | Comptes payés : | 42 163.32 \$ |
| • | Comptes à payer : | 0 \$ |
| • | Programme de revitalisation | 20 045.62 \$ |

2- D'accepter le dépôt du rapport des dépenses engagées au 31 mars 2023 par les personnes autorisées par le règlement 2007-413 « décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

RÉSOLUTION 04-524-2023 APPROBATION DE FACTURES ET PAIEMENTS

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les factures et les paiements suivants :

| Fournisseurs | Objet | Montant |
|------------------------------|-----------------------------|----------------|
| Corporation de développement | Programme de revitalisation | 776.38\$ |

RÉSOLUTION 04-525-2023 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ - MADAME MARYSE NOËL

CONSIDÉRANT QUE madame Maryse Noël s'adresse à la Commission de Protection du territoire et des activités agricoles du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'aliéner et lotir le lot 5 007 922 d'une superficie de 2.82 ha dans le but de l'acquérir ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 007 922 est contigu à la propriété actuelle de la demanderesse, soit le lot 5 007 921 cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 007 922 se retrouve dans la zone agricole permanente, la Municipalité doit formuler son appréciation de la demande par résolution ;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation n'aura aucun effet ou contrainte négative en vertu des lois et règlements sur un éventuel établissement de production agricole ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura aucun effet négatif sur la préservation de l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'a pas pour effet de restreindre la viabilité de la pratique de l'agriculture en zone agricole sur le territoire de la Municipalité de Chambord ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'aura aucun effet sur le développement socioéconomique de la région ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne requiert pas l'implantation de nouvelle utilisation à une fin autre que l'agriculture en zone agricole ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autre lot contigu à celui de madame Noël pour lequel celle-ci pourrait se porter acquéreuse ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Gérald Genest , appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'appuyer la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par madame Maryse Noël visant à obtenir l'autorisation d'aliéner et lotir le lot 5 007 922 cadastre du Québec d'une superficie de 2.82 ha dans le but de l'acquérir.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

**RÉSOLUTION 04-526-2023
CORRESPONDANCE**

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

**RÉSOLUTION 04-527-2023
FERMETURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance ordinaire soit clôturée à 19 h 55 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 1^{er} mai 2023 à 19 h.

Le maire,

La greffière-trésorière,

Luc Chiasson

Julie Caron

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».